

APPROUVÉ la fusion des communautés de communes Bugey Vallée de l'Ain et Pont d'Ain, Priay Varambon qui donnera naissance à la communauté de communes « Rives de l'Ain – Pays du Cerdon » à compter du 1^{er} janvier 2012.

DÉCIDÉ de confier au cabinet Archigraph de Varambon, la mission relative à la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de l'entrée d'agglomération RD 984 pour un montant de 21 479,51 € H.T.

DÉCIDÉ la reprise par la Commune de la voirie et des réseaux du lotissement « Le Clos du Revermont » sur le Domaine de Thol.

DÉCIDÉ la modification du tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} novembre 2011 pour permettre la nomination de Mlle Patricia Chanel au grade de rédacteur et modifié en conséquence les indemnités versées au titre du régime indemnitaire.

RETENU le devis de l'entreprise Didier Signalétic pour la fourniture de 4 panneaux d'informations municipales à installer à chacune des entrées de la Commune.

ÉTÉ INFORMÉ du non respect par la SCI Les Cerfs, propriétaire du château de la Tour, représentée par Mlle Lise Bouvier de la convention signée le 24 juillet 2009 par laquelle elle s'engageait à :

- fournir annuellement une attestation d'assurance garantissant les tableaux Lagarde contre les risques suivants : vol, perte, dégradation, dépréciation et destruction.
- participer aux travaux de réfection de la peinture de la salle du Conseil Municipal et de l'escalier de la Mairie suite à la dépose des tableaux.
- ouvrir le château, notamment lors des journées du patrimoine pour présenter au public les tableaux réinstallés dans leur lieu d'origine.

ÉTÉ INFORMÉ de diverses demandes ou informations :

- projet éventuel d'installation d'un parc solaire photovoltaïque à l'arrière du Domaine de Thol
- élagage d'arbres situés sur une propriété privée en bordure de voie publique
- stationnement anarchique sur la rue de la Croze et mauvaise qualité de la réfection de la chaussée
- nettoyage du fond de la rue de la Cure
- dépose des boîtes aux lettres de la Poste dans les hameaux
- nettoyage du monument aux Morts
- réfection des portails du cimetière
- mauvais état de fonctionnement de la station d'épuration d'Arthurieux

La séance est levée à 22 Heures 30.

Le Maire,

Thierry DUPUIS